

République française

DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-06

Commune de GRESSE en VERCORS

Séance du 17 Mars 2025

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 10 mars 2025 par monsieur Didier Riche, 2ème adjoint, s'est réuni en Mairie ce jour. Après ouverture de la séance, l'élection du Maire se déroule sous la présidence de monsieur Jean-Marc Bellot, doyen du conseil municipal.

Présents : Didier Riche, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul, Gilles Apeloig, Rémi Goube, Frédéric Froment, Sophie Thomas, Olivier Bridelance, Sozig Quillard, Elisabeth Martin, Jean-Marc Bellot

Représenté :

Secrétaire : Frédéric Froment

\*\*\*\*\*

2025-06 : Élection du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner **Frédéric Froment** pour assurer ces fonctions.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- o Nombre de bulletins : 11
- o Bulletins blancs ou nuls : 2
- o Suffrages exprimés : 9
- o Majorité absolue : 5

A obtenu : Rémi Goube , neuf voix.

Mr Rémi Goube ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 17/03/2025

Monsieur Rémi Goube

Maire

